

LA FRAUDE EN MILIEU DE TRAVAIL



MNP
SENCRL srl

BLG
Borden Ladner Gervais

Corey Anne Bloom, MNP
Me Danny J. Kaufer, BLG

Date:

Le 13 avril 2016

MISE EN GARDE

Le Barreau de Montréal organise de nombreuses activités et conférences à l'intention de ses membres. Certains conférenciers acceptent gracieusement que le Barreau de Montréal publie leurs textes et présentation sur son site Internet au bénéfice de l'ensemble des avocats. Ces textes et documents reflètent l'état du droit au moment de leur présentation et ils ne font l'objet d'aucune mise à jour, sauf indication contraire. Ils ne dispensent pas les avocats qui s'y réfèrent de la lecture de la législation en vigueur.

Corey Anne Bloom

CPA, CA, CFF, CA•EJC, CFE, Membre émérite de l'ACFE

- Corey est associée en juricomptabilité, en informatique judiciaire et en gestion du risque chez MNP SENCRL, srl, au bureau de Montréal, au Canada.
- Parmi ses nombreuses réalisations, elle a été élue présidente du conseil d'administration de l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE).
- Elle a également fait partie de l'équipe-cadre du guide de lutte contre la fraude intitulé *Managing the Business Risk of Fraud: A Practical Guide*, fruit d'une collaboration entre l'AICPA, l'IIA et l'ACFE, et a été conférencière experte dans le cadre de la présentation intitulée *White-collar Crime, Criminals and Recidivism* tenue lors de l'atelier de formation annuel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada en 2013.
- Corey a été membre du comité directeur d'éducation de la spécialisation en juricomptabilité de CPA Canada, et elle a contribué à l'élaboration du tableau des compétences ainsi que du cadre de référence de la profession.
- Elle a enseigné dans les programmes de baccalauréat en commerce et de maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, ainsi que dans le programme de comptabilité agréé de la même université. Elle a également agi à titre de coenseignante du cours sur les questions connexes aux techniques d'enquête avancées donné dans le cadre de la spécialisation en juricomptabilité de CPA Canada.

Me Danny J. Kaufer

- M^e Kaufer concentre sa pratique sur le droit du travail et de l'emploi. Il est reconnu pour sa grande expertise en matière de négociation et d'arbitrage. Il est intervenu dans plusieurs dossiers d'accréditations syndicales hautement médiatisés et d'envergure. Il assure la représentation des employeurs devant les autorités fédérales et provinciales ainsi que devant de nombreux tribunaux d'arbitrage partout au Canada.
- À de très nombreuses occasions, M^e Kaufer prononce des conférences à des activités mises sur pied par la section du droit du travail et de l'emploi de l'American Bar Association, plus précisément son comité international du droit du travail et de l'emploi, dont il est le président de gestion sortant. Il est également membre du comité organisateur du sous-comité sur l'accès à l'égalité en emploi de la section du droit du travail et de l'emploi de l'American Bar Association.
- M^e Kaufer est Fellow du College of Labor and Employment Lawyers.
- M^e Kaufer a enseigné le droit du travail et la gestion de contrats à la faculté de gestion de l'Université McGill et est membre du comité éditorial de *Management Rights*, une publication de la Federated Press.

ORDRE DU JOUR

- Qu'est-ce que la fraude en milieu de travail?
- Statistiques récentes et plus
- Tendances récentes
- Sources générales du droit
- Enquêtes
- Types de Fraudes
- Exemples
- Étapes recommandées

QU'EST-CE QUE LA FRAUDE?

QU'EST-CE QUE LA FRAUDE?

Article 380 du Code criminel¹

Fraude

380(1) Quiconque, par supercherie, mensonge ou autre moyen dolosif, constituant ou non un faux semblant au sens de la présente loi, frustre le public ou toute personne, déterminée ou non, de quelque bien, service, argent ou valeur :

- a) est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans, si l'objet de l'infraction est un titre testamentaire ou si la valeur de l'objet de l'infraction dépasse cinq mille dollars;
- b) est coupable :
 - (i) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans,
 - (ii) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire,

si la valeur de l'objet de l'infraction ne dépasse pas cinq mille dollars.

...

¹ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-184.html#h-105>



QU'EST-CE QUE LA FRAUDE?

Autres définitions

IFACI – Guide pratique – l'Audit Interne et La Fraude¹

« Tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de la confiance sans qu'il y ait eu violence ou menace de violence. Les fraudes sont perpétrées par des personnes et des organisations afin d'obtenir de l'argent, des biens ou des services, ou de s'assurer un avantage personnel ou commercial.»

Managing the Business Risk of Fraud: A Practical Guide²

« La fraude constitue tout acte ou omission intentionnel visant à tromper autrui et entraînant une perte pour la victime ou un gain pour l'auteur. »
[Traduction]

¹ The Institute of Internal Auditors, Décembre 2009, www.theiia.org

² Parrainé par l'IIA, l'AICPA et l'ACFE. Cette définition du terme *fraude* a été formulée uniquement aux fins de ce guide, et les auteurs sont conscients qu'il existe bien d'autres définitions, y compris celles élaborées par les organismes qui parrainent ce guide et les personnes qui l'endossent.

QU'EST-CE QUE LA FRAUDE EN MILIEU DE TRAVAIL?

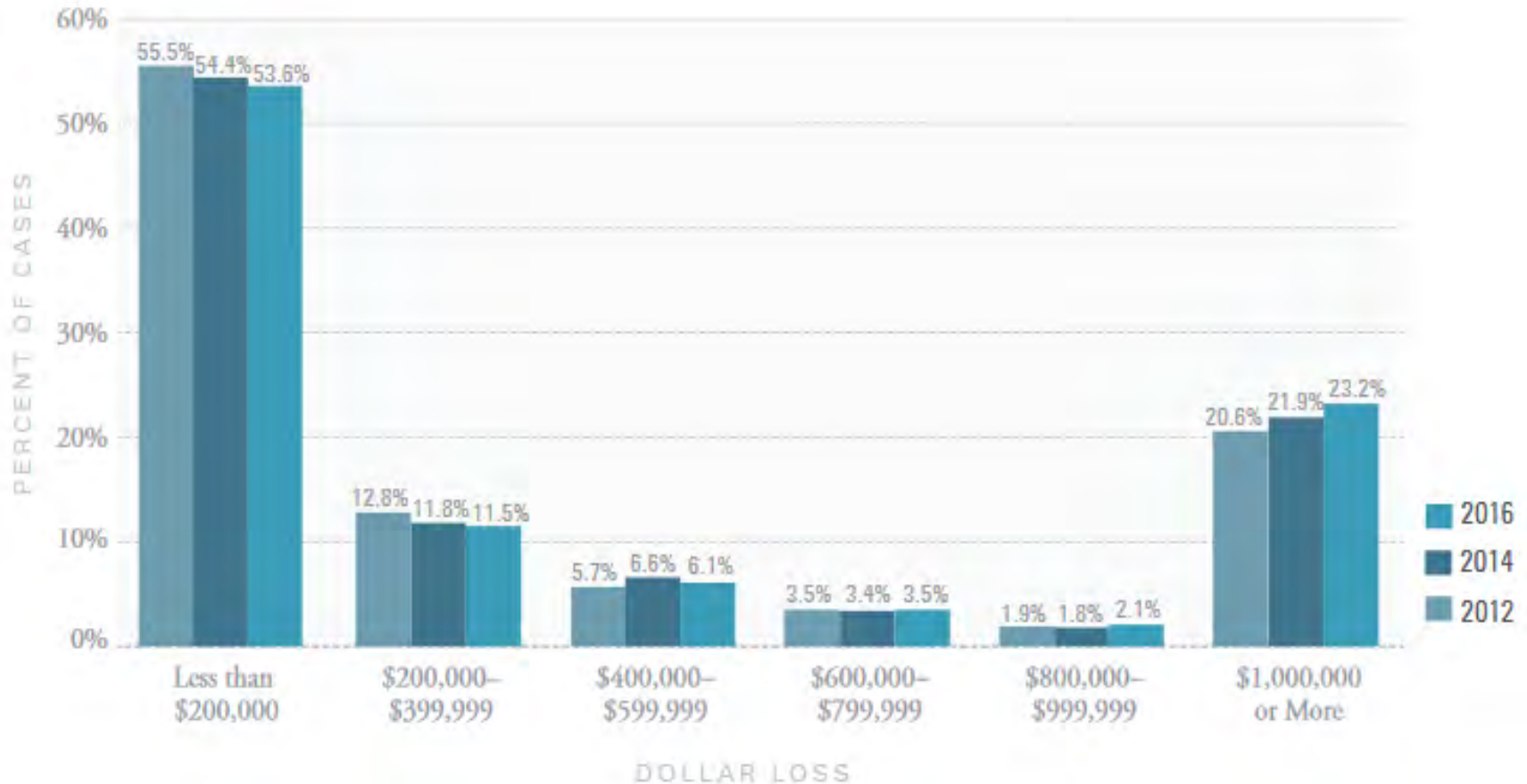
L'expression « fraude commise par le personnel »¹ peut se définir comme suit :

« Utilisation de son emploi à des fins de gain personnel par le biais du détournement ou de l'usage abusif délibérés des ressources ou des actifs de l'employeur. » [Traduction]

¹ 2014 Report to the Nation de l'Association of Certified Fraud Examiners

STATISTIQUES RÉCENTES ET PLUS

LE COÛT DE LA FRAUDE COMMISE PAR LE PERSONNEL



Source : ACFE – *Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse*, publié en 2016

POUR METTRE LES CHOSES EN PERSPECTIVES

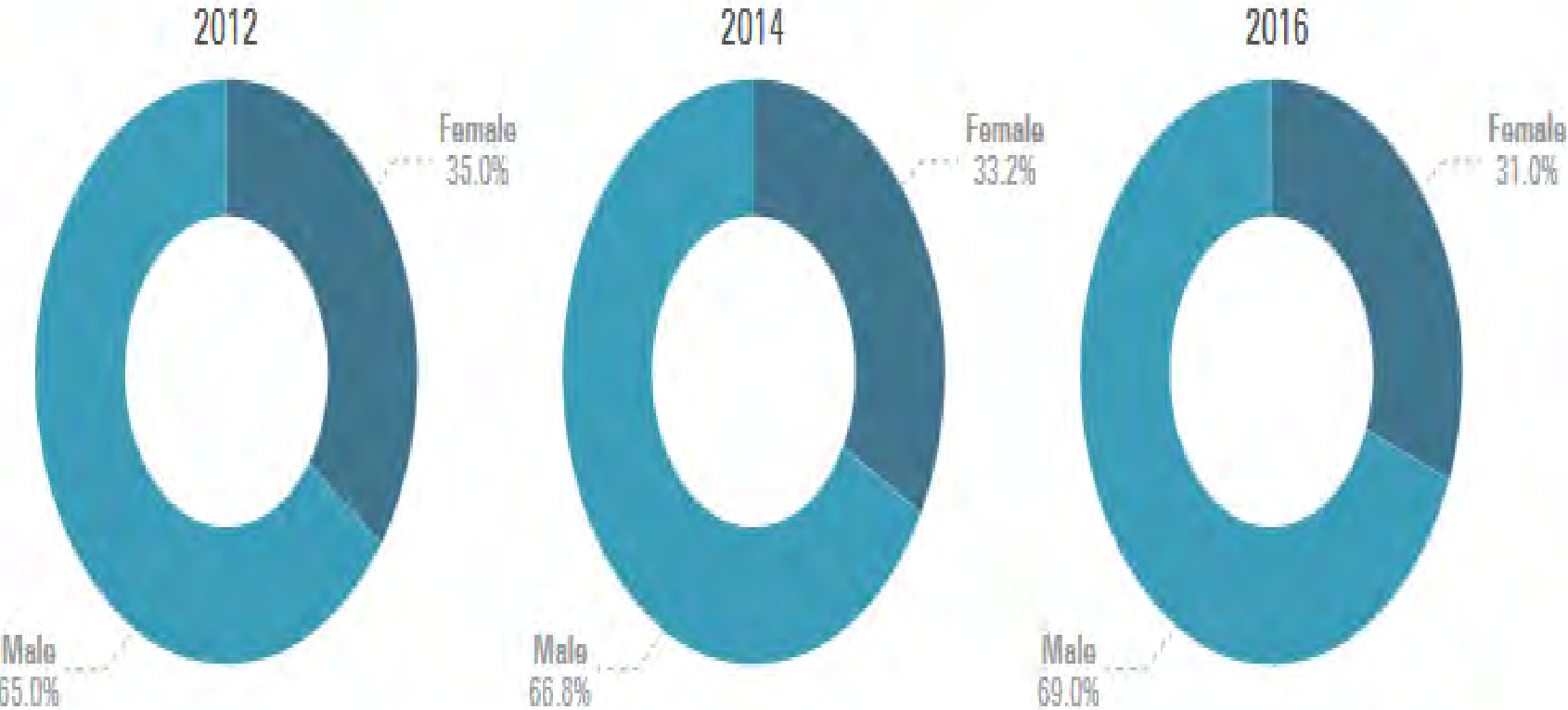
Selon le *2016 Report to the Nation* de l'ACFE :

- Les organisations subissent, **chaque année, des pertes estimées à 5 % de leurs revenus en raison de la fraude.**
- Si nous appliquons cette statistique au produit mondial brut de 2015, elle se traduit par une **perte mondiale potentielle estimée à près de 3,9 T\$ liée à la fraude.**



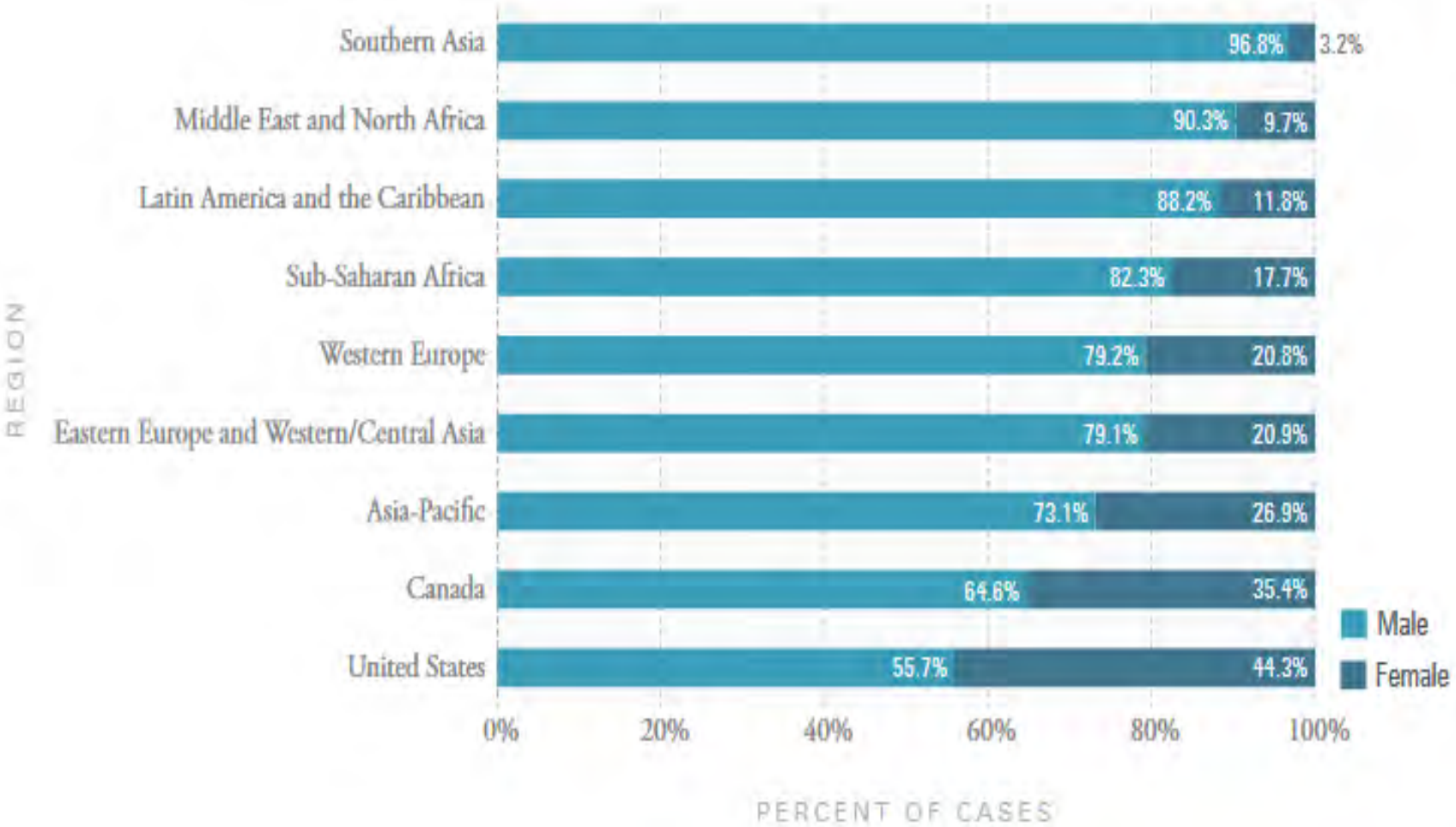
QUI?

Sexe — Fréquence



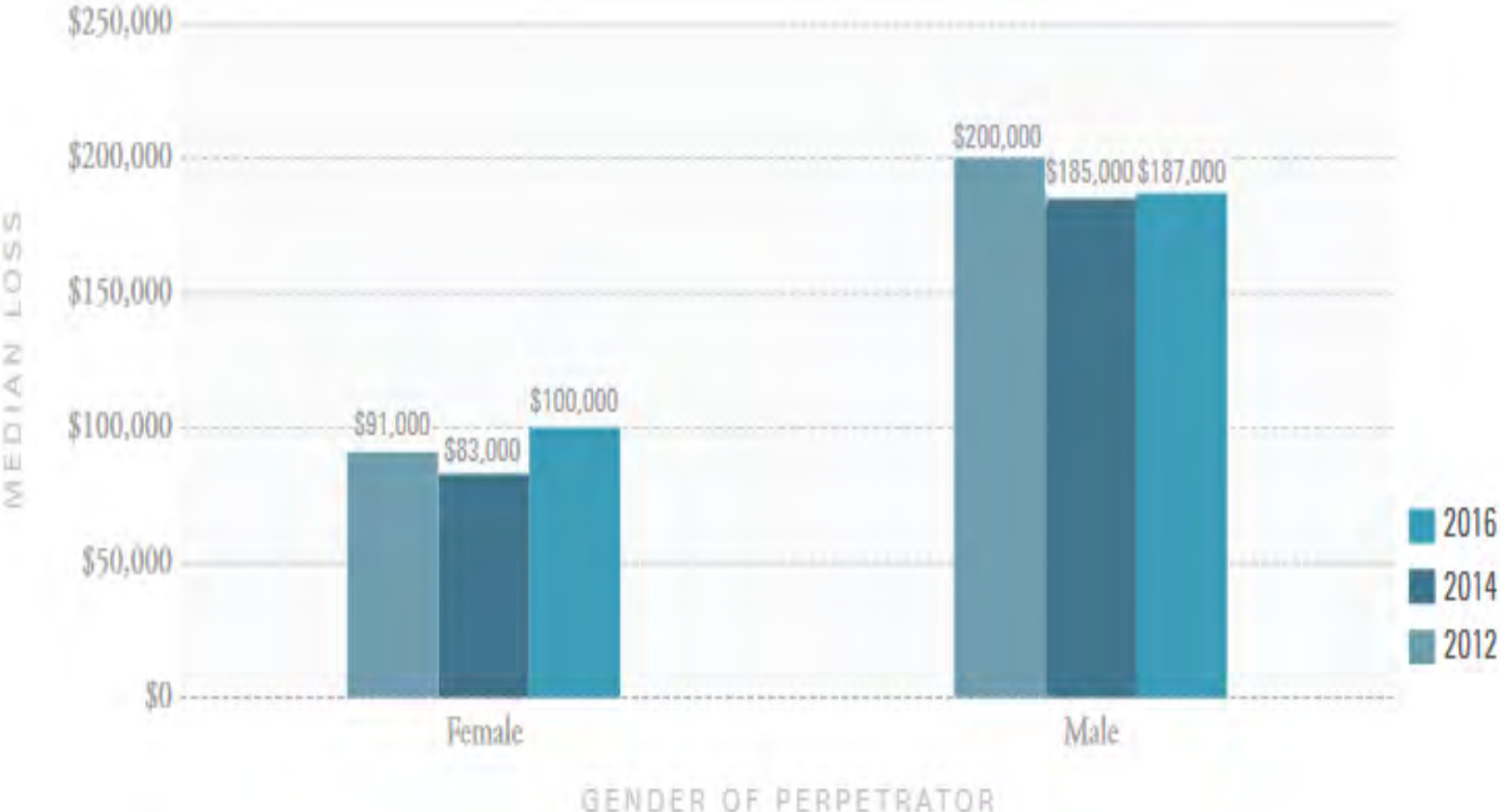
Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2016

Sexe — Selon les régions



Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2016

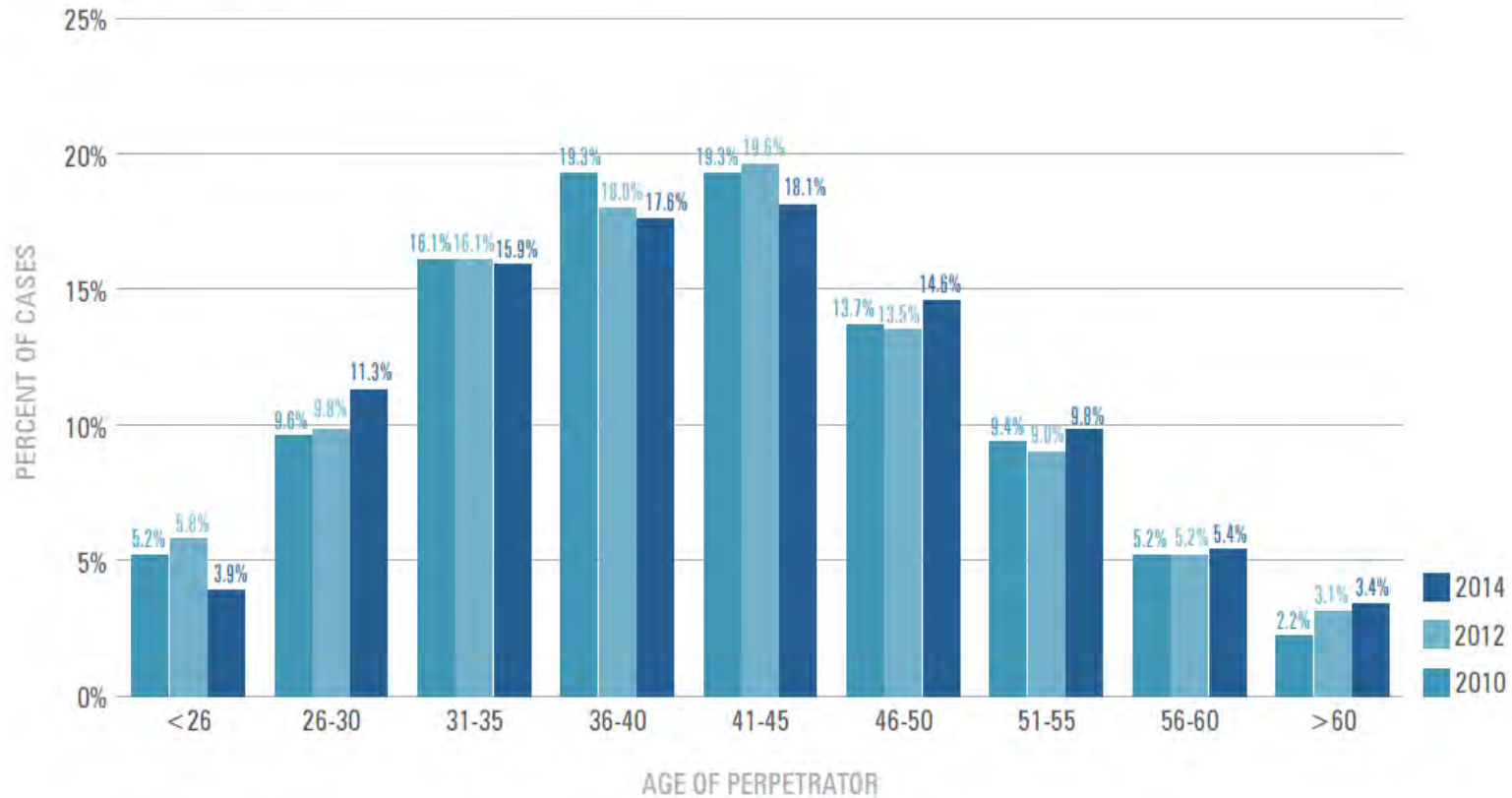
Sexe — Perte médiane



Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2016

Âge — Fréquence

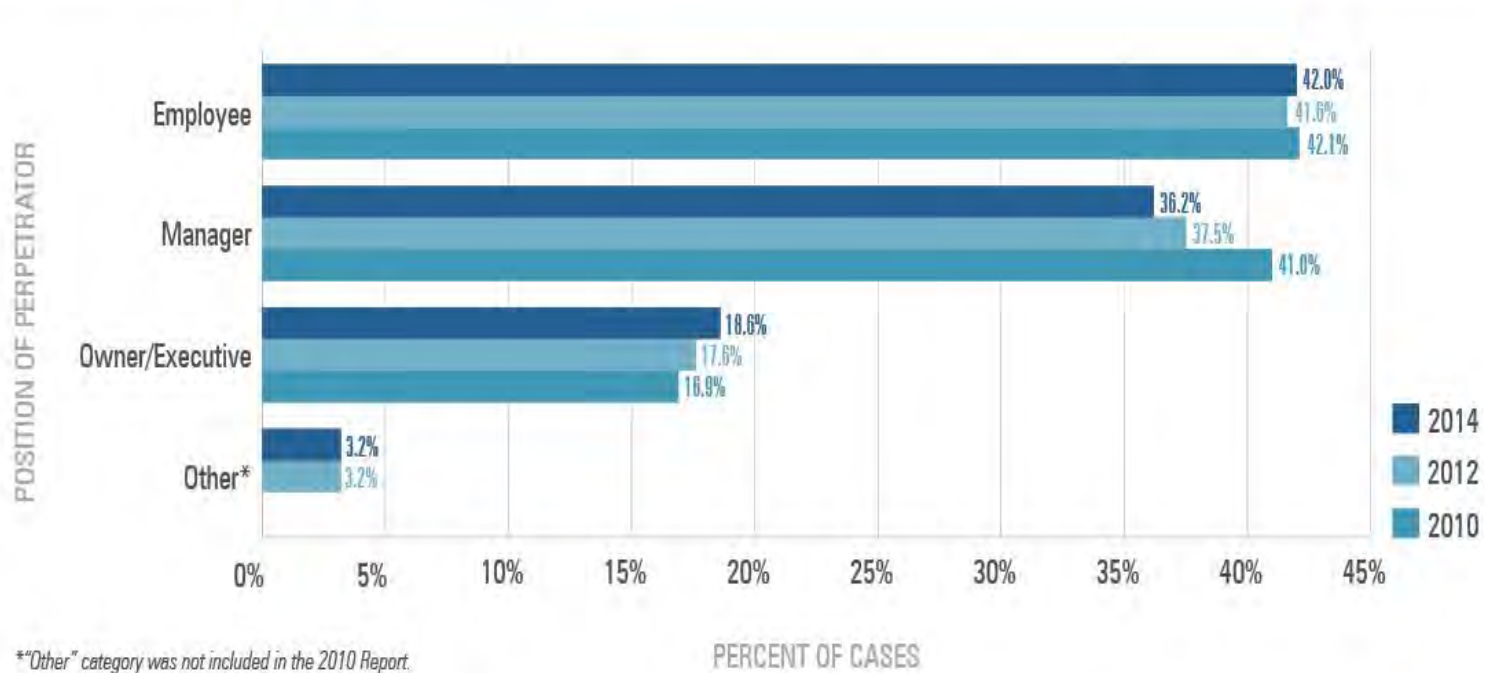
Figure 55: Age of Perpetrator — Frequency



Source : ACFE – *Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse*, publié en 2014

Position du fraudeur

Figure 40: Position of Perpetrator — Frequency



Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2014

Plus de 80% n'ont jamais été inculpé, condamné, puni ou congédié, mais....

Figure 69: Criminal Background of Perpetrator

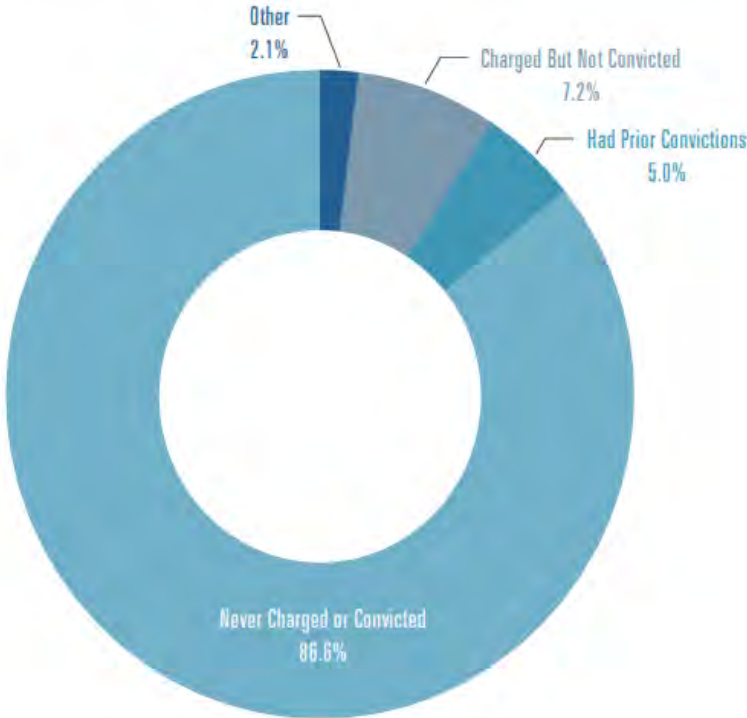
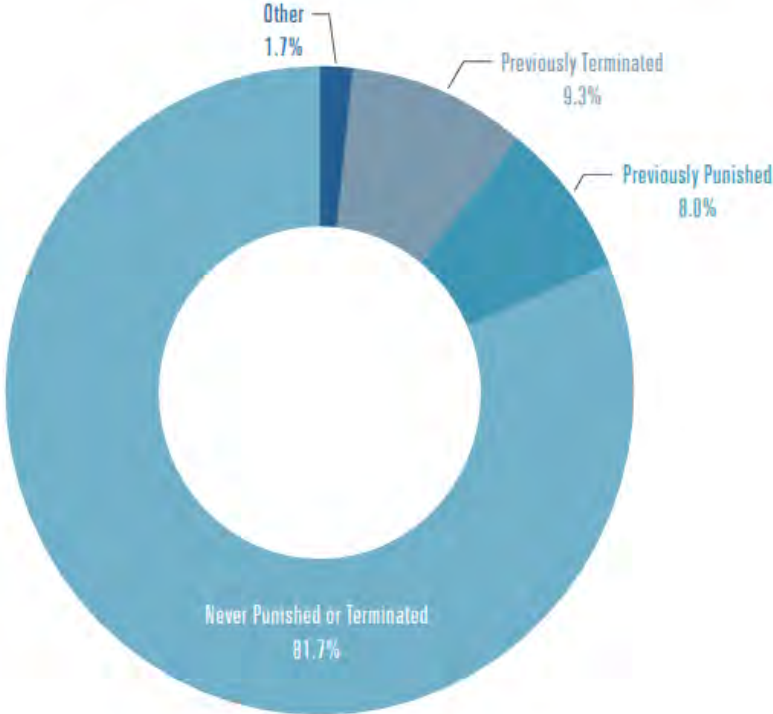
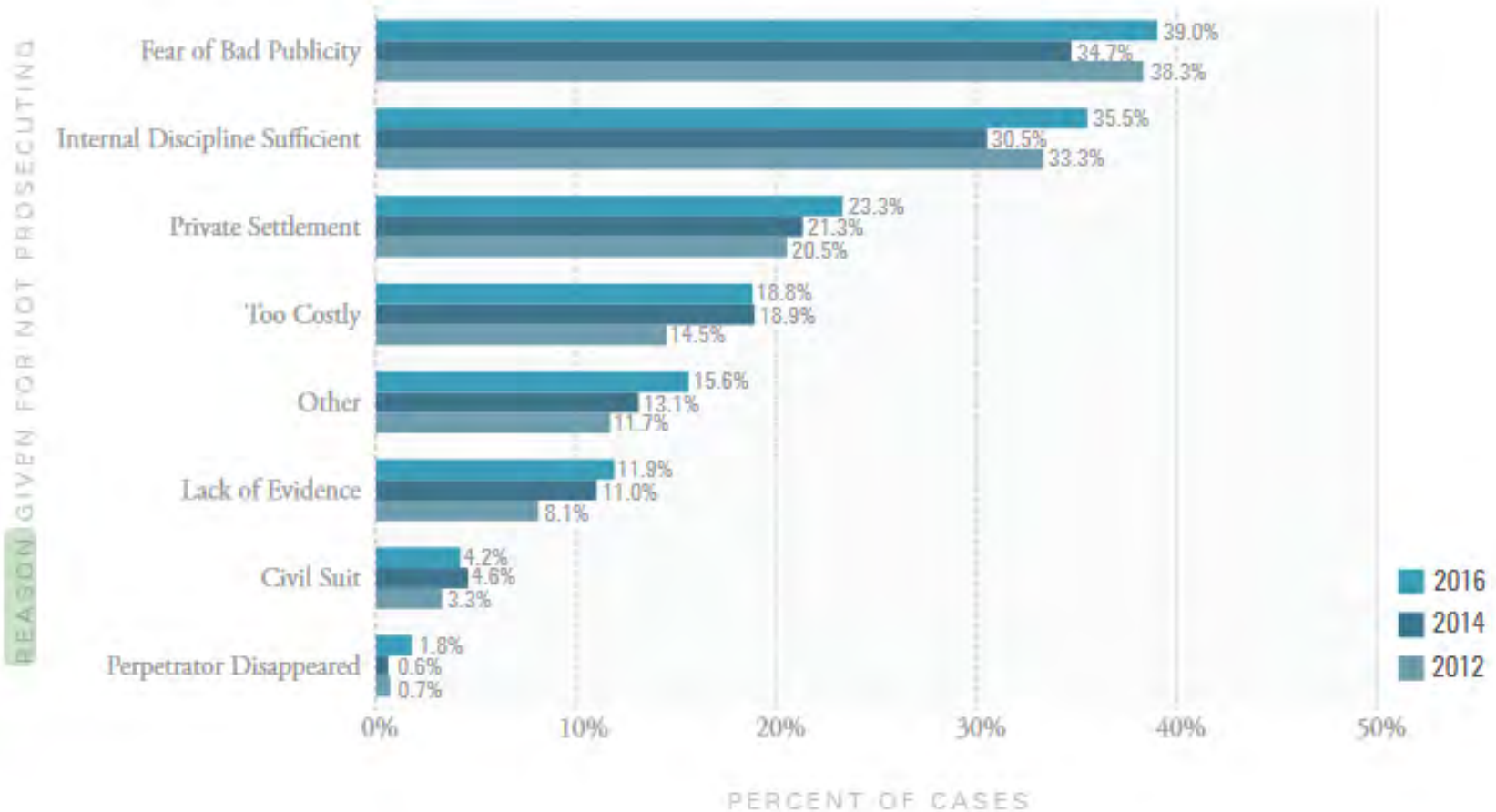


Figure 70: Employment Background of Perpetrator



Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2014

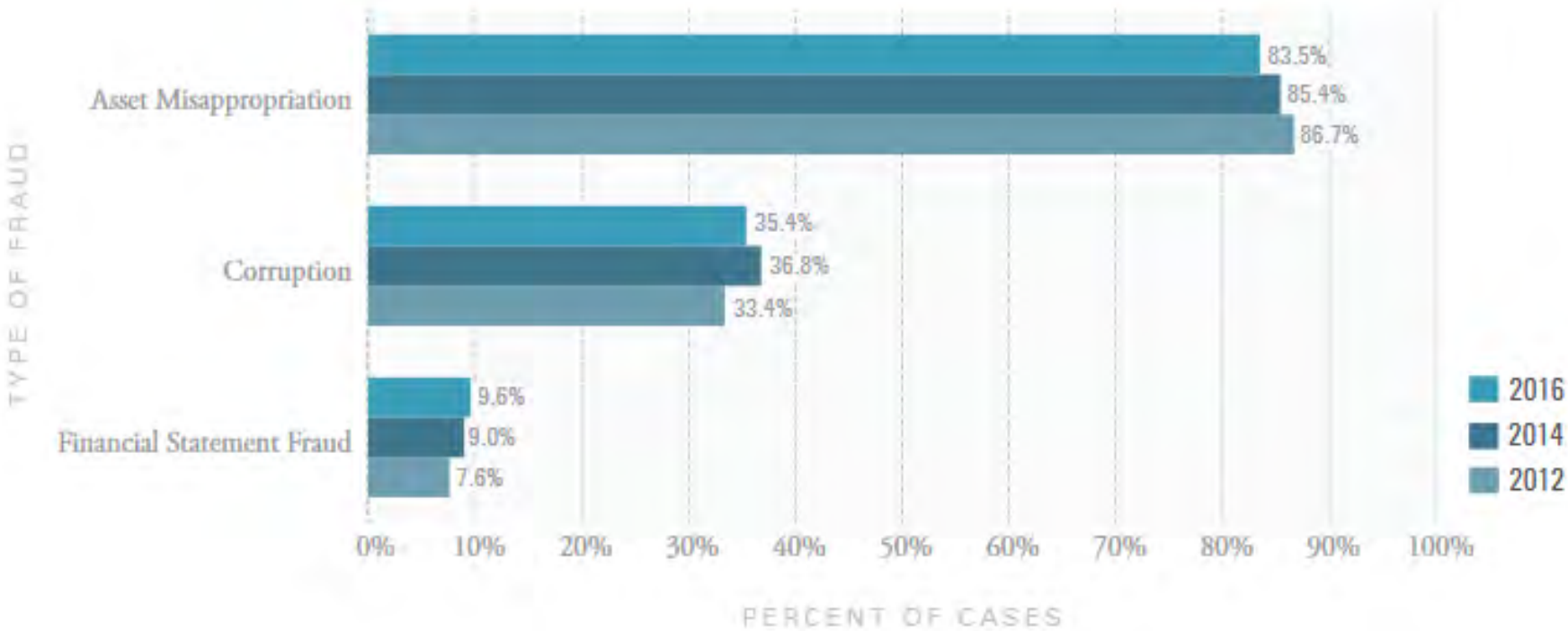
Pourquoi ?



Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2016

TENDANCES RÉCENTES ET ZONES À HAUT RISQUE

Comment la fraude en milieu de travail est-elle effectuée?



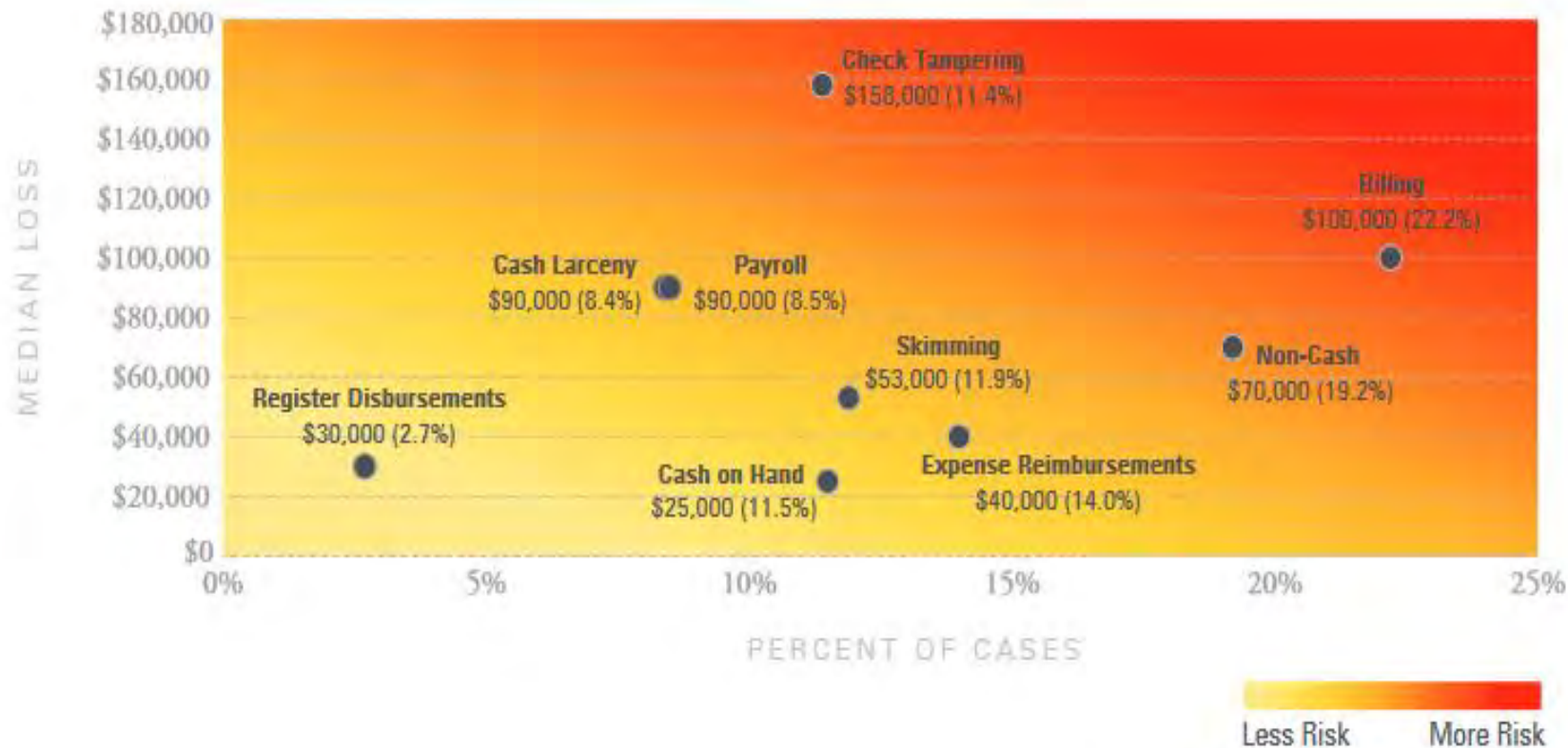
Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2016

Comment la fraude en milieu de travail est-elle effectuée?



Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2016

Sous-complot de détournement d'actifs

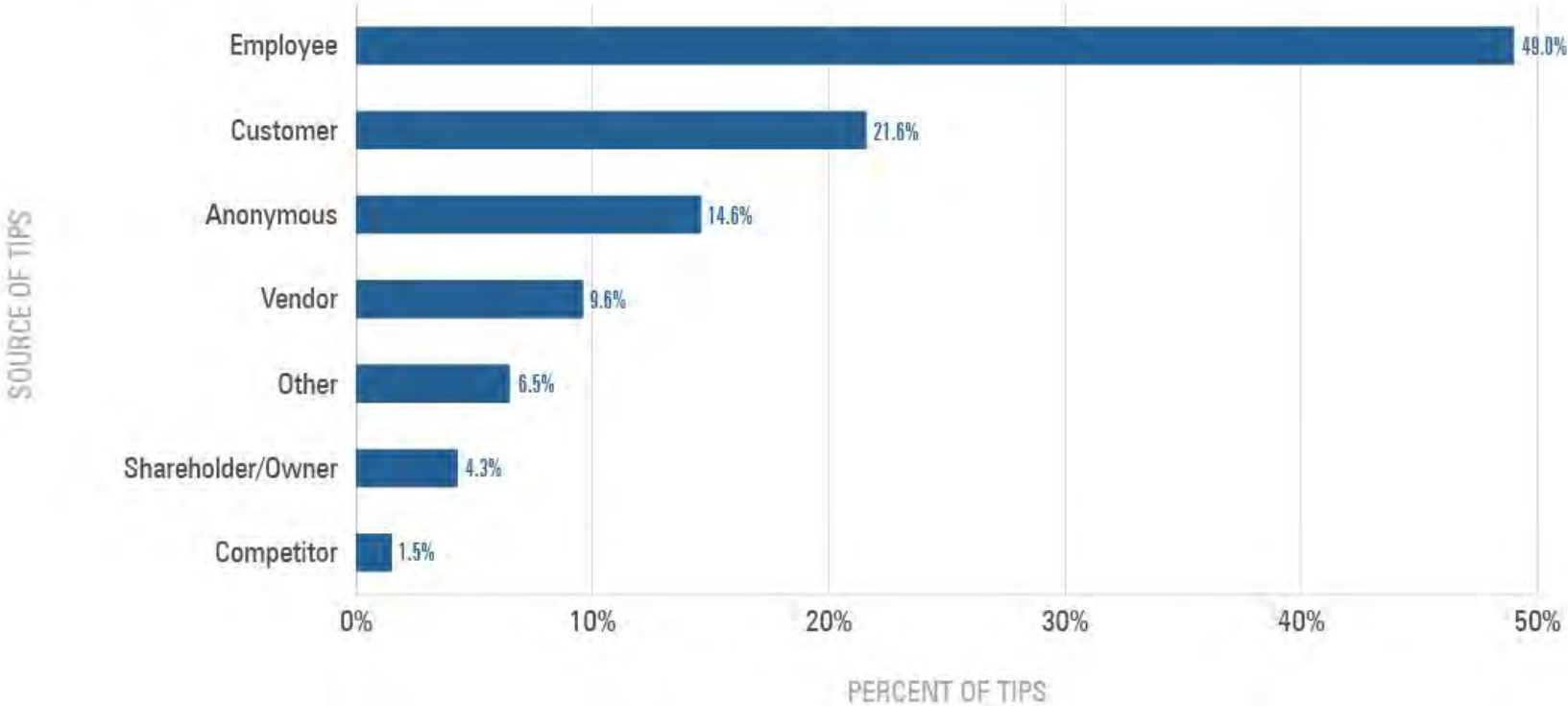


© 2016 Association of Certified Fraud Examiners, Inc. All rights reserved.

Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2016

Provenance de l'information - détection

Figure 13: Source of Tips



Source : ACFE – Report to the Nations on Occupational Fraud and Abuse, publié en 2014

Sources générales du droit

- *Code civil du Québec*, RLRQ c C-1991
- *Loi sur les normes du travail*, RLRQ c N-1.1
- *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ c C-12
- *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ c P-39.1

Enquêtes

- Mise en place d'un processus d'enquête
 - Qui menera l'enquête?
 - Ressources humaines
 - Firme spécialisée
 - Représentant de l'employeur
 - Objectif de l'enquête: établir ce que l'on recherche
 - Type de fraude
 - Endroit de la fraude
 - Qui, quand, quoi et comment?

Enquêtes (suite)

- Mise en place du processus d'enquête
 - Planifier des rencontres confidentielles
 - Avec les témoins
 - Avec la personne visée (pas de droit à l'avocat)
 - Accès au lieu de travail durant la période d'enquête
 - Interdiction de communication
 - Suspension administrative (avec/sans solde)
 - *Potter v. New Brunswick Legal Aid Services Commission* [2015] 1 SCR 500
 - Examen des preuves

Enquêtes (suite)

- Mise en place du processus d'enquête
 - Analyse des documents de tiers
 - Analyse du courrier électronique et autres communications électroniques
 - Analyse de la surveillance vidéo
 - Perquisition des casiers et des bureaux

Décision finale après enquête

Facteurs à considérer

Crédibilité	Intention
Preuve incontestée	Durée du service
Dossier disciplinaire	Lien de confiance
Type de poste	Type de commerce

Mesure disciplinaire

- Comment choisir la mesure disciplinaire appropriée?
 - Congédiement
 - Suspension
 - Avis écrit
 - Autres mesures
- Comment communiquer la décision?
- Divulgence des éléments de preuves

Types de fraudes

- Vol d'argent ou d'objet précieux
- Fraude des dépenses
 - *Bernard et Costco Wholesale Canada Ltd*, 2014 QCCRT 91
 - *Syndicat des employées et employés de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500(SCFP-FTQ) et Hydro-Québec (griefs individuels, Yan Cloutier et autres)*, (T.A.,2013-02-06)
 - *British Columbia Hydro & Power Authority v. I.B.E.W., Local 2582001 CarswellBC 3356*

Types de fraudes (suite)

- Vol d'identité ou de violation de données
 - *Somani et Royal Bank of Canada*, (T.A., 2013-10-18)
- Vol de biens de l'entreprise
 - *Syndicat des employés municipaux de Thetford Mines (FISA) et Thetford Mines (Ville de) (Éric Dubois)*, (T.A., 2015-11-18), 2015 QCTA 1075
 - *Delta Toronto East v. U.N.I.T.E.-H.E.R.E., Local 752008* CarswellOnt 3448
 - *Grace Canada Inc. and USW, Local 2784 (Fay)*, Re 2013 CarswellOnt 17264

Types de fraudes (suite)

- Conflit d'intérêt
- "*Cheque kiting*"
 - Comptables professionnels agréés (Ordre des) c Sasseville, 2015 QC CPA 28618
- Détournement
 - *Somani et Royal Bank of Canada*, (T.A., 2013-10-18)
 - *Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) et 2755-4609 Québec*
 - *Syndicat des technologues d'Hydro-Québec, section locale 957, SCFP et Hydro-Québec (Joël Mailhot)*, (T.A., 2010-10-08)

Types de fraudes (suite)

- Vol de temps
 - *Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (SPECQ-CSQ) et Commission de la construction du Québec (Pierre Lavoie)*, (T.A. 2014-08-04), 2014 QCTA 796
 - *Olameter Inc. and COPE, Local 378, Re 2014 CarswellBC 68*
 - *Versa Cold Group Chatham Centre and CAW-Canada, Local 127 (Glassford)*, Re 2009 CarswellOnt 10908
 - *Ross v IBM Canada Limited*, 2015 ABQB 563

Types de fraudes (suite)

- Rabais d'entreprise ou autres avantages
 - *Syndicat des croupiers du Casino du Lac-Leamy, section locale 3993 SCFP et Société des casinos du Québec inc. (Casino du Lac-Leamy) (Frédéric Thibault), (T.A., 2012-05-18)*
 - *Tenneco Canada and USW, Local 2894 (Teska), Re 2014 CarswellOnt 15539*
 - *Decision No. 868152015 Carswell Ont 18455*
 - *Purolator Courier Ltd. v. Teamsters, Local 9382007 Carswell Ont 9027*

EXEMPLES

Matière à réflexion — Un récapitulatif

- La fraude est un acte criminel
- Les données indiquant l'absence d'antécédents criminels doivent être considérées avec prudence
- Se doter d'un plan
- Éducation

COORDONNÉES



Corey Anne Bloom

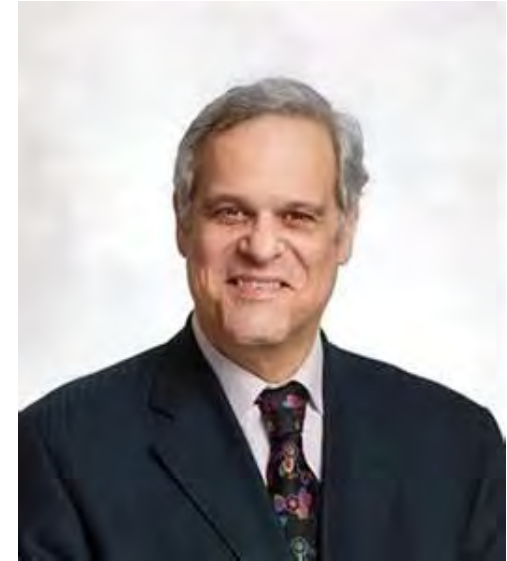
CPA, CA, CA•EJC, CFF, CFE, ACFE Regent Émerite

Associée

Juricomptabilité & informatique
judiciaire

Ligne directe: 514-228-7863

corey.bloom@mnp.ca



Me Danny J. Kaufer

Associé

Travail & emploi, litige &
arbitrage

Ligne directe: 514.954.2579

DKaufer@blg.com